

COMPTE-RENDU DES CTE
DU 18 OCTOBRE 2005
DU 12 DECEMBRE 2005
ET
COMMENTAIRES CGT

TOUTES NOS EXCUSES POUR CET ENVOI TARDIF

- **DECLARATION PRELIMINAIRE AU CTE DU 18 OCTOBRE 2005** P. 3
- **COMMENT SE DERoule UNE SEANCE DE CTE** P. 3
- **LE RASOS** P. 4
- **QUESTIONS DIVERSES** P. 5
- **LE PLAN DE FORMATION** P. 5
- **FILIERE OUVRIERE SOUFFRANCE DU PERSONNEL** P. 6
- **CTE DU 12 DECEMBRE 2005** P. 8
- **NOMBRE DE CONTRATS CA ET CAE DANS L'ETABLISSEMENT** P. 9
- **POINT SUR LES CONCOURS DE SECRETAIRES MEDICALES ET OPS** P. 9
- **POINT SUR LES RTT NON PRIS AU TITRE DE 2005** P. 9

- POINT SUR LE PAIEMENT DE LA PRIME DE NUIT	P. 10
- ORGANISATION DU SERVICE DE REPROGRAPHIE	P. 10
- EVOLUTION DE CARRIERE DES CDI + PRIME DE SERVICE AUX CONTRACTUELS	P. 10
- REORGANISATION DU POOL DE NUIT	P. 11
- SROSS III : ETAT DES TRAVAUX DES GROUPES	P. 11
- EFFECTIF MINIMUM EN CAS DE GREVE	P. 12
- ORGANISATION DE LA PSYCHIATRIE : PROJET MEDICAL - POSTE CADRE	P. 12
- HAD PUBLIQUE DEPARTEMENTALE POLYVALENTE	P. 12
- BILAN FERMETURE DES LITS ETE 2005	P. 12
- RELEVÉ D'HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR LA JOURNEE DE SOLIDARITE	P. 13
- PRIME MI-TEMPS THERAPEUTIQUE	P. 13
- RECENSEMENT DES PLAGES HORAIRES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET PRIVEES	P. 14
- EFFECTIFS DU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE	P. 14
- PLAN DIRECTEUR DU SECTEUR POUR PERSONNES AGEES	P. 14
- PROPOSITION DE TARIFS DE DIVERSES PRESTATIONS POUR 2006-01-16	P. 15
- DECISION MODIFICATIVE N° 3	P. 15
- POSTES FIXES DE NUIT	P. 15
- ABREVIATIONS	P. 16
- ANNEXES	P. 17

1 - DECLARATION PRELIMINAIRE AU CTE DU 18 OCTOBRE 2005

Notre syndicat a expliqué à la Direction que les propos tenus en CTE par notre syndicat CGT étaient l'émanation d'un travail collectif. Toutes déclarations sur l'ordre du jour, décisions ou votes étaient l'expression de la CGT et non une expression à titre personnel.

Notre syndicat travaille dans l'unité, la solidarité, la démocratie et le collectif. Nous sommes élus et nous représentons les personnels et non la Direction.

Nous continuerons à dénoncer avec passion les conditions de travail dramatiques auxquelles sont confrontés les personnels, toutes nos excuses si nous prenons notre tâche au sérieux.

2 - COMMENT SE DERoule UNE SEANCE DE CTE

Certains se plaisent à raconter n'importe quoi sur le déroulement du CTE : n'importe quel propos peut être tenu lorsqu'on est à court d'arguments et lorsqu'on est pas à l'aise pour expliquer au personnel certaines attitudes ou certains votes.

Déroulement d'une séance de CTE :

Un ordre du jour est établi entre la secrétaire du CTE et le Président du CTE (Direction). Les organisations syndicales se doivent de faire passer la liste de leurs questions à une date connue de tous.

Pour éviter des ordres du jour à rallonge, nous avons même travaillé sur la présentation de grands thèmes en commun avec les autres organisations syndicales. Chacun est libre de s'exprimer ensuite selon son approche idéologique, selon les revendications du personnel.

Le jour du CTE :

Direction et représentants syndicaux sont assis autour d'une même table dans la salle du Conseil d'Administration (ancienne chapelle). Après les bonjours d'usage, le Directeur ouvre la séance et fait voter le compte-rendu officiel de la

dernière instance. Compte-rendu d'ailleurs affiché dans le hall du CH près des ascenseurs monte malades. Allez le lire, c'est intéressant et formateur.

Nous passons ensuite à l'ordre du jour, point par point.

Le Président du CTE qui est très souvent le Directeur présente le thème et donne la parole au représentant qui l'a demandé.

Le droit à la parole :

Tout représentant a le droit de prendre la parole et a le droit de donner son avis. Nous nous devons de reconnaître qu'il n'y a aucun veto de la part de la Direction et que chaque élu peut s'exprimer.

Si un avis est à donner, un vote est émis à chaque sujet à main levée. Un vote à bulletin secret peut être demandé par une seule personne mais ce procédé est peu courant.

3 - LE RASOS

Ce terme employé en abréviation se décompose ainsi : **R**apport **A**nnuel de **S**uivi et d'**O**rientations **S**tratégiques.

Ce n'est certes pas un pré budget mais c'est un rapport qui doit contenir les prévisions d'activité et les informations que l'Etablissement souhaite porter à la connaissance du Directeur de l'ARH.

Au vu de ces éléments, ce dernier allouera les moyens financiers nécessaires au fonctionnement de notre CH, au regard de la T2A.

Ce nouvel outil remplace les outils qui étaient utilisés lors de la période des budgets globaux.

Superbe révolution qu'est la T2A : des chiffres, des chiffres et seul critère de fonctionnement, l'activité. Adieu, qualité, sécurité des soins.

Nous pensions nous, à LA CGT que dans l'hôpital public, il y avait les chiffres mais aussi des personnes qui travaillent et d'autres qui viennent se faire soigner....Ceci est révolu et les budgets sont abordés tels des budgets d'entreprise commerciale. Course à la rentrée d'argent, à la rentabilité.

Inacceptable pour nous

N'étant que peu question des malades et des personnels, on fait payer les premiers ----cf la loi de Financement de la Sécurité Sociale (18 euros pour chaque acte supérieur à 91 euros, 15 euros de forfait journalier, 35 euros par jour pour la chambre seule)----

Pour les seconds on organise des compressions d'effectifs, on privatise, on développe la précarité, on ne remplace plus les arrêts de maladie, etc.....

Devant ces présentations, ne prenant en compte que les chiffres et sans se préoccuper des demandes d'effectifs pour assurer des soins de qualité, de sécurité et ceci dans tous les corps de métiers car le soin est global , **le syndicat CGT a voté contre ce RASOS.**

Il faut savoir aussi que ce nouveau budget ne laissera aucune marge de manœuvre et adieu aussi à tout ce qui concerne le social, certains axes de formations ou certains projets professionnels ou de services.

**VOTE au CTE : CFDT et CFTC : POUR
CGT : CONTRE
FO : Abstention**

6 QUESTIONS DIVERSES

Ce sont les questions posées par les représentants syndicaux.

Aucune question diverse n'a pu être traitée, la fin de l'ordre du jour Direction s'est terminé à 13 heures/13 heures 15 et nos directions avaient d'autres rendez-vous.

C'est encore une fois la preuve que les personnels et leurs problèmes sont peu d'actualité. Quand aurons-nous un CTE qui prenne en compte tout l'ordre du jour ? Un autre CTE pour traiter les questions du personnel a été demandé, n'avons toujours pas de date.

Notre syndicat proposera, que les questions syndicales passent en première partie de séance.

5 - LE PLAN DE FORMATION

La CGT a voté contre ce plan de formation dans lequel une grande majorité des demandes individuelles étaient refusées au profit des axes formation pour les divers changements de réformes.

Que les personnels puissent être formés aux changements, c'est certes très important mais que les budgets prennent ces changements en compte et ne

lèsent pas le personnel. La masse budgétaire de la formation peut et doit aller au-delà du 1%.

Nous demandons que la priorité soit remise sur les demandes individuelles.

La CGT demande aussi que la prise en charge des frais de transport soit réalisée avant le départ de l'agent. Cela existe pour la Direction, pourquoi pas pour l'ASH.

Il sera aussi nécessaire de retravailler sur la prise en charge des autres frais (repas, hôtel...)

Nous avons demandé que l'établissement favorise les formations professionnelles. Nous manquons d'AS, d'IDE, d'IBODE soit pour le moment présent, soit pour répondre aux besoins des nouveaux services, alors menons une politique de véritable formation pour de futurs emplois nécessaires à la qualité et sécurité du soin.

6 - FILIERE OUVRIERE SOUFFRANCE DU PERSONNEL

→ Au cours des prises de parole au CTE, **notre syndicat CGT** a demandé si une ligne budgétaire était prévue pour les organigrammes de la filière ouvrière : pas de réponse donc a fortiori non.

La CGT n'est pas entrain d'agiter une classe professionnelle, de surcroît la filière ouvrière, elle acte simplement les revendications de ces personnels.

Notre syndicat posera une question :

Que s'est-il passé entre l'AG du 22 septembre où tous les syndicats sans exception, se sont exprimés sans réserve sur un travail en profondeur sur cette filière et celle du 19 octobre où maintenant ce serait la CGT qui ferait de « l'agitation » ???

Qui peut se glorifier qu'un ouvrier stagne pendant des années au même grade et que son salaire est à faire pleurer.

Le protocole GUIGOU, nous ne l'avons pas signé et nous en sommes fiers car les filières ouvrières, administratives, ASH ont été très oubliées. Certains grades affichaient à l'époque 1500 à 2000 Francs d'augmentation pendant que d'autres comptaient comment ils allaient finir leurs fins de mois.

Le protocole existe maintenant, il faut le faire appliquer comme tout protocole : 2 ans de réunions secrètes et toujours pas d'aboutissement. Une Assemblée

Générale Direction/Filière Ouvrière est demandée à la Direction. En attente... devrait être programmée en novembre. La Direction sera présente donc tous les syndicats seront présents, pas de soucis...

→ Quant au protocole des 35 heures : la CGT ne l'a pas signé car le nombre d'emplois ne correspondait pas aux besoins dans les services ., Nous ne regrettons rien et assumons notre acte : celui d'avoir opté pour cette attitude après un vote démocratique des personnels. Ce protocole a été signé par 2 organisations au CH, dans le dos de tous, un samedi matin, alors que les personnels étaient en grève.

Nous sommes en 2005 et nous voyons le résultat des 35 heures sans les effectifs nécessaires dans les services.

Apparemment la souffrance des personnels, les rappels incessants n'émeut personne. La CGT prend cette souffrance en « pleine gueule » tous les jours, nous l'entendons et nous la combattons avec tous les moyens que l'on a. dans la plus grande démocratie et avec l'ensemble des salariés.

Peut-on rester insensible à ce désarroi, aux appels au secours, aux paroles des agents qui sont pressés comme des citons, aux appels des agents qui sont sous traitement (antidépresseurs, cardiaques....) ?? Non et c'est même une faute grave de ne pas le dénoncer en temps que professionnel, élu du personnel et citoyen.

Cela suffit de dire et d'entendre partout : **Faites des économies. Economies faites sur le dos des salariés et des patients, terme trop souvent oublié. On ne parle que d'actes, de prix de journées, de DMS mais peu ou si peu du soin global.**

Après le CA où le rapport d'orientation budgétaire a été voté (voir chapitre 3), on sable champagne et petits fours, faits par notre équipe ouvrière des cuisines en sous effectifs mais apparemment, ce n'est pas un problème.

Bien sûr, nous ne comprenons rien, il manque du fric seulement sur les comptes du perso...toutes nos excuses.

Certaines fois, on pourrait comparer notre époque au règne de Louis XIV, faste pour les nobles, misère pour les autres.

CTE DU 12 DECEMBRE 2005

Le CTE démarre directement sur les questions posées par les représentants du personnel.

1 - NOMBRE DE CONTRATS CA ET CAE DANS L'ETABLISSEMENT

La CGT a demandé : qu'une liste de tous ces contrats soit à disposition avec les horaires et les services d'attribution. Nous avons aussi précisé que ces contrats pouvaient être des emplois à temps plein. Nous avons aussi demandé quelles étaient les formations prévues pour ces agents et sur quel budget ?

La CGT a aussi précisé que ces contrats devaient être positionnés sur des besoins non satisfaits du CH et non pour pallier au manque des emplois titulaires ou remplacé les contractuels.

Ces contrats pourraient-ils aboutir sur des emplois permanents ?

La Direction répond : le Centre Hospitalier doit employer 48 CAE au 31 décembre 2005, à la date du 12 décembre 38 contrats ont été signés. Les formations prévues pour ce type de contrat seraient financées par les enveloppes régionales de l'ANFH.

Encore une fois, des mesures sont prises sans réellement en donner les moyens...

2 - POINT SUR LES CONCOURS DE SECRETAIRES MEDICALES ET OPS

La CGT a demandé : où en étaient les concours ?

La Direction : le concours Secrétaire Médicale prévu pour 2006 a été demandé et la procédure est en cours au niveau de la DDASS. Un poste de secrétaire au choix a été attribué au Centre Hospitalier de Brive ainsi qu'un poste d'OPS. Les modalités d'attribution de ces postes seront annoncées à la parution officielle du le B.O. **La Direction a dit que celui de secrétaire sera attribué sur le critère des résultats du dernier concours (5^{ème} place sur la liste).**

3 - POINT SUR LES RTT NON PRIS AU TITRE DE 2005

La CGT demande combien de jours de RTT restent à prendre sur l'année 2005.

La Direction répond qu'à ce jour (tous les services n'ont pas fait remonter l'information) ils resteraient environ **3500 jours de RTT** dus au personnel.

La CGT, après un rapide calcul, conclut qu'il manque donc environ 20 postes temps plein pour pallier à ce problème. Nous demandons en outre de savoir comment ces jours vont être donnés au personnel.

La Direction reconnaît ne pas connaître la solution à ce problème.

La **CGT** fera tout pour que ces jour soient donnés aux agents et ne soient pas perdus.

4 - POINT SUR LE PAIEMENT DE LA PRIME DE NUIT

La **CGT** demande si à ce jour la prime de 2004 a été payée à tous les agents qui peuvent y prétendre et si le calcul pour celle de 2005 a été fait.

La **Direction** répond que la prime de 2004 a bien été payée, mais qu'il n'est pas question de pérenniser cette prime sur 2005.

La **CGT** affirme donc, que suite à une telle déclaration, le protocole des 35 heures est dénoncé et qu'il doit y avoir renégociation.

La **Direction** n'est absolument pas d'accord sur ces propos, qu'il y a interprétation de ce texte par les organisations syndicales

La **CGT** confirme ses précédentes demandes de réunion quant à la mise à jour du protocole des 35 heures et maintient les propos cités ci-dessus. Nous profitons de ce sujet pour redemander sur quelle base certains postes sont repassés aux 35 heures réelles par semaine, sans passage en instance et sans réelle volonté des personnels. (Personnels volontaires désignés d'office).

Nous avons réclamé une réunion : en attente...

5 - ORGANISATION DU SERVICE DE REPROGRAPHIE

La **CGT** demande où en est l'étude sur ce service. Il y a un an, la Direction avait prévu de décharger d'un certain nombre de tâches de ce service. A ce jour, aucun travail n'a été allégé, et le personnel est toujours le même.

La **Direction** répond que des devis sont demandés pour changer les équipements actuels pour avoir du matériel plus performant.

Lors de l'absence d'une personne sur deux, celle qui reste voit ses horaires, sur son contrat, augmentées pour pallier au manque. Le service doit déménager avant fin 2006 et il y aurait même une extension des plages horaires.

La **CGT** demande que les personnels soient employés à temps plein et que du personnel soit embauché.

6 - EVOLUTION DE CARRIERE DES CDI + PRIME DE SERVICE AUX CONTRACTUELS.

La **CGT** demande combien d'agents sont actuellement sur poste en CDI.

La **Direction** répond qu'il y en a environ 30 agents.

La **CGT** rappelle qu'avec les nouveaux textes sur les retraites les agents peuvent passer titulaires malgré leur âge. Elle rappelle notamment que les

hommes ou les femmes élevant seuls des enfants en âge scolaire peuvent passer titulaires sans aucune notion d'âge.

La CGT réitère aussi sa demande quant au respect des textes concernant l'attribution des primes de service aux contractuels.

La Direction répond qu'il n'y a pas de prime pour les CDI sur le CH

Nous leur affirmons qu'il y en a et que les critères d'attribution ne sont connus de personne. Si aucune réunion de travail n'est prévue, nous irons au Tribunal Administratif : Sarlat a gagné sur ce sujet.

7- REORGANISATION DU POOL DE NUIT.

La CGT précise qu'il est difficile d'aborder ces sujets concernant les personnels soignants sans que la Directrice des Soins Infirmiers soit présente, mais néanmoins tient à demander comment est envisager la réorganisation du pool de nuit sachant que les IDE de ce pool sont majoritairement postées sur le service de Gériatrie pour pallier au manque de personnel dans ce service.

La Direction répond que ce problème sera réglé lors de la sortie des élèves de l'école d'infirmières puisqu'un certain nombre sera placé sur ce service.

8- SROSS III : Etat des travaux des groupes.

La CGT réaffirme qu'aucun compte rendu des groupes de travail n'a été finalisé. Que des groupes ne se sont pas réunis et que s'il y a eu des réunions (notamment le groupe privé/public) aucune synthèse n'a été présentée. Or la réunion du Comité de Concertation du SROSS III a lieu le 14 décembre et les représentants du personnel ne savent pas ce qui est proposé par le Centre Hospitalier de Brive. Nous allons découvrir ...

La CGT redemande à cette occasion où en sont les dossiers concernant le regroupement de la Maternité de Saint Germain avec celle du Centre Hospitalier et concernant la soustraction par le Centre Hospitalier de la Stérilisation de cette même clinique ?

La Direction répond que les médecins privés n'ont pas souhaité créer un groupe privé/public, qu'il n'est pour l'instant pas question de réunir les deux maternités, mais que par contre effectivement le dossier de la Stérilisation avance et que des réunions sont même en cours.

La CGT demande qu'avant d'envisager toute nouvelle montée en charge du service de Stérilisation il serait bien de mettre aux normes le service existant, notamment en donnant les postes actuellement manquants, en prévoyant dès à présent une circulation entre le bloc et la stérilisation, afin que l'agrément soit donné par le Médecin Inspecteur. Nous rappelons aussi qu'en cas d'augmentation des volumes de stérilisation, il serait judicieux de prévoir d'ores et déjà les postes dont ce service aura besoin, en précisant qu'il faut environ un an pour que le personnel soit formé sur les protocoles de stérilisation.

La Direction répond qu'effectivement le temps de formation pour ces personnels est assez long, mais que tout sera prévu à temps !

La CGT reste très dubitative car ce n'est pas la première demande et toujours rien à l'horizon.

9- EFFECTIF MINIMUM EN CAS DE GREVE.

La CGT demande à ce qu'une réunion du groupe de travail sur ce sujet soit prévu, notamment pour les services qui ont été restructurés dans l'été.

La Direction répond OK.

10- ORGANISATION DE LA PSYCHIATRIE : PROJET MEDICAL - POSTE CADRE.

La CGT demande une nouvelle fois où en est le projet médical de ce service ; précise qu'il manque du temps de cadre sur certain secteur de Psychiatrie.

La Direction répond que le projet médical est écrit depuis juin et sera à fusionner avec projet de Soins. Le projet de service sera présenté en début d'année 2006. Les questions relatives au nouveau service et aux postes seront abordées à la réunion du 21 décembre avec le service de Psychiatrie, mais un poste de cadre sera recruté au cours de l'année 2006.

11- HAD PUBLIQUE DEPARTEMENTALE POLYVALENTE.

Sachant que le projet d'HAD départementale privée d'Oncorese vient de passer en CROSS et a reçu un avis favorable, **La CGT** demande où en est le projet pour une HAD départementale publique polyvalente. Nous sommes très heureux d'avoir appris que notre Directeur a défendu fermement l'HAD privée au CROSS, dans sa mission de Directeur de Service Public Hospitalier.

La Direction répond qu'il vient d'y avoir une réunion avec la DDASS Corrèze, que l'ARH a missionné la DDASS afin de préparer un dossier de HAD Publique sur le Département travaillant en complémentarité avec Oncorese. Ce dossier serait donc en cours d'études.

12 - BILAN FERMETURE DES LITS ETE 2005.

La CGT demande qu'un bilan de fermeture des lits pendant l'été 2005 soit présenté lors d'un CTE.

La Direction répond que ce bilan sera présenté lors du premier CTE de 2006.

La CGT demande alors si la rumeur, selon laquelle il y aurait des fermetures de lits pendant les vacances de Noël en Chirurgie, est vraie.

La Direction répond qu'effectivement des lits de chirurgie seront fermés au 6^{ème} étage : 13 lits sur la semaine 52 c'est-à-dire du 26 décembre 2005 au 1^{er} janvier 2006.

La CGT s'interroge alors sur le fait que cette décision ne soit passée à aucune instance.

La Direction propose de le voter de suite.

Le Président de la CME précise que lors de la présentation de ce sujet aux Chirurgiens du service concerné il a été stipulé que la fermeture de ces lits permettrait aux agents du service de prendre des RTT.

La CGT indique que lors de réunions dans le dit service il a été annoncé aux agents qu'ils iraient remplacer leurs collègues en retard de RTT dans d'autres services.

Le Président de la CME affirme que cela n'a pas été dit ainsi aux Chirurgiens.

La CGT demande si le personnel a été informé.

La Direction répond que oui.

La CGT n'est pas d'accord, précise que le personnel a été très peu informé et que les agents sont toujours dans l'attente de précision et d'organisation.

Compte tenu de la discussion, de la non présentation de documents formalisant cette décision, et la non concertation sur ce sujet **La CGT** refuse de voter.

Les trois autres organisations syndicales se joignent à la CGT et refusent unanimement le vote.

13 - RELEVÉ D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ.

La CGT demande si les cahiers d'heures supplémentaires ont bien été mis en place dans les services, si le bilan de cette journée a été fait et si l'on sait où on été les fonds « dégagés » par ces heures.

La Direction répond que le bilan n'est pas terminé, mais qu'à son avis aucune marge n'a été dégagée par cette action. Elle ignore où vont aller les fonds récoltés nationalement.

14 - PRIME MI-TEMPS THÉRAPEUTIQUE

La CGT précise que les mi-temps thérapeutiques doivent bénéficier des primes de service. Les textes sont très clairs sur ce sujet.

La Direction après avoir revu les textes, répond favorablement à cette demande.

14 - RECENSEMENT DES PLAGES HORAIRES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET PRIVEES

La **CGT** apporte divers témoignages d'usagers se plaignant de ne pouvoir accéder à des consultations publiques sur le Centre Hospitalier. Ces mêmes personnes disant ne pas avoir eu le choix du secteur dans lequel le Médecin allait les recevoir. Il s'avère que dans certains services les plages de consultations privées sont beaucoup plus importantes que celles en public. Or la législation à ce sujet est sans équivoque : il ne peut y avoir plus d'une consultation sur 3 en privé. Ce texte n'est pas appliqué dans l'Etablissement.

La **Direction** précise que des réflexions ont déjà été menées auprès de certains Médecins, et que ce sujet va rapidement être mis à jour. Elle précise aussi que les panneaux d'informations vont être mieux rédigés.

La **CGT** demande si la Commission d'Activité Libérale a été saisie de ce dossier.

Le **Président de CME** précise qu'il n'a jamais eu de résumé de réunion de la dite commission.

La **Direction** répond que cette commission se réunit régulièrement et tient compte des observations faites.

14 - EFFECTIFS DU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE.

La **CGT** demande à avoir le tableau des emplois permanents et contractuels sur le Centre Hospitalier.

La **Direction** répond que ceux-ci seront présentés au premier CTE de l'année 2006.

La **CGT** demande si une réflexion a été menée sur l'effectif des cuisines, car il manque visiblement des postes sur ce service.

La **Direction** répond que les dysfonctionnements de la cuisine sont actuellement à l'étude et que le problème sera réglé en début d'année 2006.

La **CGT** demande aussi à ce qu'une ASH soit affectée au ménage des services : magasins et lingerie.

15 - PLAN DIRECTEUR DU SECTEUR POUR PERSONNES AGEES.

Ce projet sera présenté en début d'année 2006.

Le problème des effectifs de ce secteur a été évoqué, mais au vu de l'absence de Madame La directrice des Soins, le sujet sera traité au CTE de Janvier.

AVIS SOUMIS PAR LA DIRECTION

16 - PROPOSITION DE TARIFS DE DIVERSES PRESTATIONS POUR 2006

La **CGT** : les salaires des fonctionnaires n'ont pas augmenté de 3% dans l'année il est donc hors de question d'augmenter les tarifs du self de ce pourcentage. D'autre part, l'augmentation pour les visiteurs (expliquée par une clause de non concurrence avec l'extérieur) est inadmissible. Les visiteurs ne sont pas là de leur plein gré et il n'est pas possible de comparer un self hospitalier avec un quelconque restaurant de ville...

VOTE : CONTRE à l'unanimité

17 - DECISION MODIFICATIVE N° 3.

Pour la **CGT**, tout comme la DM2 (Décision Modificative n° 2), alors que l'Etablissement manque de personnel, la DM3 transfère des sommes du compte des dépenses de personnels vers les charges hôtelières et générales ou vers les charges financières, amortissements, provisions.

Il est donc hors de question pour la **CGT** de voter favorablement sur un tel document.

La **CGT** a toujours mené une lutte pour que les effectifs soient en nombre suffisants sur le Centre Hospitalier, or de telles décisions modificatives transfèrent des budgets qui pourraient alléger les charges de travail vers d'autres postes financiers. C'est inacceptable ! **Le budget du personnel doit aller au personnel !**

VOTE : CONTRE à l'unanimité

18 - POSTES FIXES DE NUIT.

La **CGT** : hormis que le fait que les postes de nuits fixes ont été conservés sur le Centre Hospitalier, nous remarquons qu'il n'a pas été tenu compte de nos demandes souvent réitérées concernant les postes à renforcer ; notamment sur le 9^{ème} étage qui n'a qu'un seul poste d'AS sur tout l'étage, sur l'EHPAD qui n'a toujours pas de poste d'IDE de nuit. Dans de telles conditions nous ne voterons pas ce document.

VOTE : CONTRE à l'unanimité.

ABREVIATIONS

ARH : Agence Régionale de l'Hospitalisation

AS : Aide Soignant

ASH : Agent des Services Hospitaliers

CA : Conseil d'Administration

CAB : Communauté Agglomération de Brive

CAP : Commission Administrative Paritaire

CHSCT : Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail

CME : Commission Médicale d'Etablissement

CNAM : Caisse Nationale Assurance Maladie

CTE : Comité Technique d'Etablissement

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DM : Décision Modificative

GHS : Groupe Homogène de Séjour

HAD : Hospitalisation à Domicile

IDE : Infirmier (ère) Diplômé € d'Etat

IFSI : Institut de Formation des Soins Infirmiers

MIGAC : Mission d'Intérêt Général et Aides à la Contractualisation

RTT : Réduction Temps de Travail

SIBTU : Syndicat Inter hospitalier Brive /Tulle/Ussel

SIH : Syndicat Inter hospitalier

SROS : Schéma Régional d'Organisation Sanitaire

T2A : Tarification à l'Activité

ANNEXES